

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 653

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 653 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 4 avril 2022, intitulé : « **Règlement numéro 653 autorisant des travaux de mise aux normes de la station de pompage Castlneau pour un coût de 875 000 \$ et décrétant un emprunt de 875 000 \$** », a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 12 mai 2022.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 1^{er} juin 2022.



Crystel Poirier, LL.L
Greffière